



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

bovins

Question écrite n° 58531

Texte de la question

M. Robert Lamy attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la mise en place des tests de dépistage de l'ESB pour tous les bovins de plus de 30 mois en région Rhône-Alpes. Aujourd'hui, le test constitue la clé de l'accès au marché. Par conséquent, l'équipement de la région en laboratoires pour tester les animaux de plus de 30 mois est une question hautement stratégique pour l'avenir des éleveurs. Or, la couverture de la région Rhône-Alpes n'est pas complète. Ainsi, au niveau des tests, il est certain que les capacités sont notamment insuffisantes pour les départements de la région. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer, pour l'ensemble des départements de Rhône-Alpes, le nombre de laboratoires actuellement agréés ainsi que ceux à venir.

Texte de la réponse

Le règlement communautaire du 18 décembre 2000 a rendu obligatoire la réalisation de tests rapides de dépistage de l'encéphalopathie spongiforme bovine sur tous les bovins de plus de trente mois entrant dans la chaîne alimentaire. Pour faire face à la forte augmentation de la demande en analyses liée à cette mesure, le ministère de l'agriculture et de la pêche a engagé depuis le mois de décembre 2000 une extension du réseau de laboratoires agréés. C'est ainsi que leur nombre est passé de 13 au début de l'année, à plus de 50 à la mi-mars, permettant de satisfaire la totalité de la demande nationale en tests depuis la deuxième quinzaine du mois de janvier. La délivrance des agréments se poursuit, de façon à achever la mise en place d'un réseau d'environ 80 laboratoires assurant une couverture géographique satisfaisante, et proposant par conséquent une solution de proximité aux abattoirs. Avec 5 laboratoires actuellement agréés, situés dans l'Ain, l'Isère, la Loire (2) et le Rhône, la région Rhône-Alpes dispose d'une capacité analytique permettant de répondre sans difficulté à la demande qui représente, selon les dispositions réglementaires actuelles et dans des conditions de marché normales, environ 3 000 tests par semaine. De plus, le laboratoire départemental de la Drôme, qui a été autorisé le 19 février 2001 à engager la procédure d'agrément, devrait être opérationnel dans le courant du mois d'avril. Enfin, le laboratoire départemental de la Savoie a manifesté son intérêt pour la réalisation de tests de dépistage de l'ESB, mais doit encore mener des travaux de mise en conformité pour être éligible à l'agrément.

Données clés

Auteur : [M. Robert Lamy](#)

Circonscription : Rhône (8^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58531

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 mars 2001, page 1302

Réponse publiée le : 7 mai 2001, page 2694